



LA GAZETTE

Journal communal de Saint Jean de Serres

Edito

C'est un fait, notre vie quotidienne va continuer encore longtemps à être perturbée par l'épidémie de Covid. Pour autant, la vaccination progresse et le pass sanitaire qui nous est imposé nous permet, moyennant quelques contraintes, d'envisager un retour progressif à une vie sociale et culturelle plus normale.

Nous nous en réjouissons et vous incitons vivement à vous faire vacciner rapidement si ce n'est déjà fait. Vous trouverez à l'accueil de la mairie l'aide dont vous pourriez avoir besoin, par exemple pour prendre un rendez-vous de vaccination ou télécharger le QR code, sésame indispensable pour reprendre nos activités. Bonne lecture, bonne rentrée à tous et à très bientôt !

L'équipe municipale

Rejoignez-nous Samedi 18 septembre sur la place des Platanes à 10h



Journée mondiale du nettoyage de notre planète

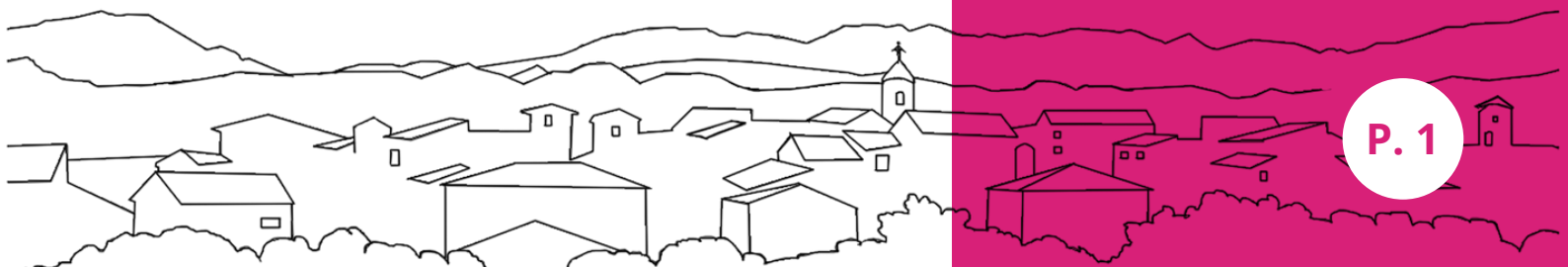
18 septembre 2021

#WCUD

Pour la première année à St Jean de Serres, nous vous proposons de participer à une opération de nettoyage qui s'inscrit dans la plus grande mobilisation citoyenne et environnementale à l'échelle mondiale : le World CleanUp Day ou la Journée mondiale du nettoyage de notre planète !

Partout dans le monde, des millions de citoyens pourront, avec les mesures sanitaires en vigueur à ce jour, nettoyer la planète. 180 pays sont engagés, en France des milliers de points de collectes vont être mis en place pour débarrasser la Terre des décharges sauvages, des débris et autres plastiques qui polluent notre environnement.

En 24h, nous faisons le pari de créer les conditions d'une prise de conscience globale pour la préservation de notre environnement, pour ne plus jeter nos déchets dans la nature, pour consommer moins et mieux.



Des nouvelles de l'école



Ecole de Cirque



Cette semaine de Cirque à l'école était particulièrement attendue par les enfants et leurs enseignantes. Initialement programmée en juin 2020, elle a finalement du être reportée à 2021 pour des raisons sanitaires. Les 3 classes ont bénéficié d'ateliers de cirque pendant 3 journées. A l'issue de cette initiation au jonglage, trampoline, fil, les enfants ont donné un spectacle de grande qualité devant les familles. Bravo à la compagnie, aux enseignantes et bien sûr aux enfants ! Un remerciement particulier à l'AIPE qui par son dynamisme a permis le financement d'une partie de cette semaine artistique à l'école pour le plaisir de tous les enfants.



Travaux

Pour améliorer le confort des élèves et des enseignantes, et faire des économies d'énergie, la porte d'entrée a été remplacée et des fenêtres à double vitrage installées.

Rentrée 2021

Depuis plusieurs années nous souhaitons que les enfants scolarisés à St Jean de Serres puissent déjeuner dans le foyer de la commune et ainsi éviter de passer près de la moitié de la pause méridienne dans un bus. Grâce à Alès Agglomération, nous avons réussi à mener à bien ce projet et dès le 2 septembre les élèves, accompagnés par 3 agents rejoindront à pieds leur nouveau lieu de restauration. Le mobilier vient d'être livré, le personnel embauché, tout est donc prêt pour accueillir au mieux tous ceux qui le souhaitent.

Regroupement Pédagogique

Intercommunal : Le RPI est mort, vive le RPI !

En Janvier 2021 le conseil municipal de Cardet a voté la demande de dissolution du RPI Cardet - St Jean de Serres. Le conseil municipal de St Jean de Serres, soucieux de maintenir un dispositif pédagogique parfaitement satisfaisant s'y était quant à lui opposé.

Aujourd'hui force est de constater qu'il est inévitable que nos chemins se séparent, le RPI Cardet - St Jean de Serres va donc vivre sa dernière année !

Nous allons profiter de ce temps pour préparer un nouveau projet, avec une autre commune ayant, comme nous, pour seul objectif le bien-être des élèves !

Les CM2 en route pour le collège !

L'association des parents d'élèves "Ensemble pour les enfants" et la Mairie de St Jean de Serres ont offert un dictionnaire, une calculatrice et remis un diplôme aux CM2 de la classe de Delphine Orengo.

Nous souhaitons à tous ces élèves de passer une très bonne année de 6ème.

- **Aménagement du grand Stade**

Après le vol de la première table qui avait été installée au grand stade pour que les jeunes puissent s'y retrouver, nos agents municipaux ont fabriqué un nouvel espace. Table et bancs créés à partir de touret et de palettes récupérés sont désormais à disposition de tous !

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'y faire du feu ou d'utiliser des pétards.



- **Stagiaire technique**

Vous avez sans doute aperçu un nouveau visage dans le véhicule de la Mairie.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle employée mais d'Océane MARZI, lycéenne habitant au village qui a accompagné les agents techniques pendant 2 semaines en juillet dans leur travaux d'entretien du village. Océane a été très appréciée de tous et nous espérons l'accueillir pour un nouveau stage !



- **Accueil mairie**

Olivier Chapelle et Alexandre Bouezda ont réalisé en intégralité le réaménagement de l'accueil. Le résultat est très apprécié des secrétaires et des usagers !

- **Travaux d'assainissement Route des Côtes**

Pour être en conformité avec les normes sanitaires, Alès Agglomération a entrepris des travaux dits de « réfection de réseaux », Route des Côtes. L'objectif est de supprimer un ancien collecteur évacuant les eaux usées dans la nature. Pour cela, un poste de refoulement a été installé. La pose d'un réseau d'assainissement est en cours sur ce secteur. Il permettra de transférer les eaux usées d'une quinzaine d'habitations vers les collecteurs d'assainissement existants, via la mise en œuvre du poste de refoulement .

Les travaux reprendront après les congés d'été. Une fois qu'ils seront terminés, chaque propriétaire du secteur aura l'obligation de se raccorder au réseau dans les 2 ans qui suivent, comme l'impose la réglementation .

- **Sécurisation de l'accès au foyer par le chemin du Moulin à Vent**

L'enfouissement des réseaux secs est terminé. Les fils électriques ont été enlevés et les derniers poteaux du téléphone vont l'être prochainement. Les nouveaux lampadaires ont été installés et seront prochainement équipés de lampes à LED.

Les travaux d'amélioration du « Pluvial » et de la voirie pour sécuriser le carrefour reprendront dès la rentrée. Le cheminement piéton sécurisé devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année



Budget communal

- Compte Administratif 2020

(Résultats des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020)

Comme vous pourrez le constater, les deux sections du CA 2020 ont dégagé un excédent que l'on peut comparer à un « bénéfice ».

Pour la section de fonctionnement, cet excédent s'élève à 67 185,26 € et pour la section d'investissement à 63 613,17 €.

Cette situation saine nous permet d'envisager les travaux d'investissement à réaliser en 2021 de façon sereine !

- Budget Primitif 2021

(Prévisions de dépenses et de recettes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021)

Pour 2021, le budget s'équilibre de la façon suivante :

- Fonctionnement

- Dépenses : 517 348,00 €
- Recettes : 517 348,00 €

- Investissement

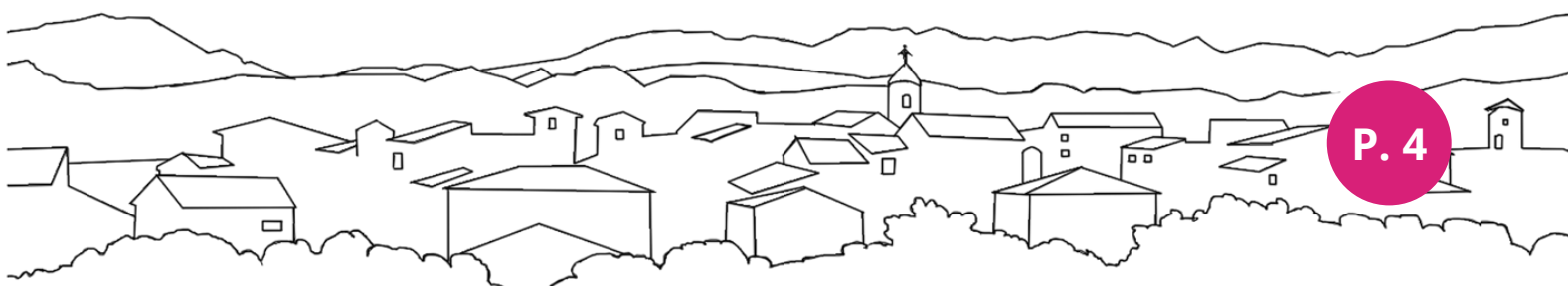
- Dépenses : 511 250,76 €
- Recettes : 511 250,76 €

Les charges de fonctionnement sont en diminution de 9 331,30 €, ce qui démontre une attention soutenue et une gestion « au plus près » des finances communales.

Cette année encore, les taux d'imposition n'ont pas augmenté !

Après avoir mené à terme la réalisation du foyer communal, cette année verra l'aboutissement des travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement du carrefour du chemin du Moulin à Vent. La réalisation par Alès Agglo, du tronçon de tout à l'égout, route des Côtes et la pose du poste de refoulement sur un terrain acheté par la commune seront également terminées.

Si vous souhaitez plus de précisions sur les finances de la commune, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie !



Trouver aide et écoute dans le Gard : Les numéros utiles

- **Violences femmes, hommes info** ☎ 3919

N° d'écoute national gratuit, anonyme (= aucune trace sur les factures de tel) : du lundi au vendredi 9h-22h + samedis, dimanches, jours fériés 9h-18h.

- **Enfance en danger** ☎ 119

N° national gratuit dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être : 7j/7, 24h/24.

- **Maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés** ☎ 3977

Service gratuit pour témoins ou victimes : du lundi au vendredi 9h-19h

- **Centres Médicaux Sociaux** (présence d'assistants sociaux et professionnels dans 30 centres + permanences en conseil conjugal à Nîmes, Alès, Uzès notamment) ☎ 04.66.76.76.76

- Associations spécialisés avec permanences d'accueil et d'écoute

- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ☎ 04.66.38.10.70 (Nîmes) + accueil sans RDV lundi, mardi, jeudi après-midi 13h30-17h30 + vendredi 8h30-12h30 + permanences juridiques au 04.66.38.10.70 (Nîmes, Alès, Sommières, Anduze, notamment)

- LA CLEDE (Alès, Bessèges, St Julien les Rosiers, La Grand Combe, les Mages) = 06.45.26.99.14

- Bons de nuitées d'hôtel et de taxi délivrés dans le cadre d'un dépôt de plainte et d'enfant de moins de 3 ans = disponibles à l'accueil du CIDFF (jours ouvrables) ou sinon à la Police et Gendarmerie

- Numéros d'urgence habituels

17 : Police / Gendarmerie

18 ou 112 : Pompiers

15 : SAMU

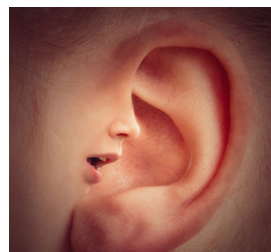
115 : Hébergement de nuit d'urgence

114 : Numéro d'urgence pour sourds et malentendants



Permanence d'écoute

Vous voulez faire une proposition ou vous rencontrez un problème dans le quotidien du village, Elsa Dardon peut vous recevoir le mercredi après-midi sur rendez-vous à prendre à la mairie.



Le Frigoulous.

En Occitan « terre en friche remplie de thym ».

En 1997 un forage de reconnaissance de 156m de profondeur a été réalisé dans le lieu-dit du Frigoulous situé sur la commune de Canaules, à l'arrière « des côtes » de Saint-Jean-de-Serres. Les études réalisées dans les douze années qui ont suivi ont permis de juger « bons » l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eaux. Ce forage sera conservé en tant que piézomètre (hauteur et pression de la nappe) et complété de deux forages d'exploitation, l'ensemble constituera le champ captant du Frigoulous.

Ce champ captant qui permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes de Canaules et Argentières, Lézan, Logrian Florian, Saint-Jean-de-Crieulon, Saint-Nazaire des Gardies ainsi que, bien entendu, Saint-Jean-de-Serres fera l'objet d'un Périmètre de Protection Immédiat (PPI) sur la parcelle où il sera implanté et sera complété d'un Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) sur les communes de Saint-Jean-de-Serres et Canaules et Argentières. Ce PPR va entraîner des prescriptions sur les parcelles concernées et figurera sur la carte communale en cours d'élaboration. Une fois inscrites dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ces prescriptions s'appliqueront même en l'absence de documents d'urbanisme. Les différents propriétaires des parcelles concernées par le Périmètre de Protection Rapprochée ont d'ores et déjà été informés de l'ouverture de l'enquête publique.

Seules les communes de Lézan, Canaules et Argentières et Saint-Jean-de-Serres sont concernées par l'emprise des travaux, les périmètres de protection et par l'incidence du prélèvement et donc par l'enquête publique qui est en cours et dont les documents sont consultables en Mairie.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Frigoulous est chargé de la production d'Eau Potable mais pas de sa distribution au consommateur. Pour Saint-Jean-de-Serres elle reste de la compétence d'Alès Agglomération.

Avant d'autoriser la mise en service de ce nouveau captage, de nombreux travaux sur le réseau de distribution ont permis la diminution des pertes d'eau et l'amélioration de son rendement. Les différentes maîtrises d'ouvrages concernées se sont engagées à poursuivre les investissements pour continuer à améliorer le rendement. L'eau potable est une ressource rare et précieuse, ne la gaspillons pas.



Alerte sécheresse niveau 2 en vigueur dans la commune

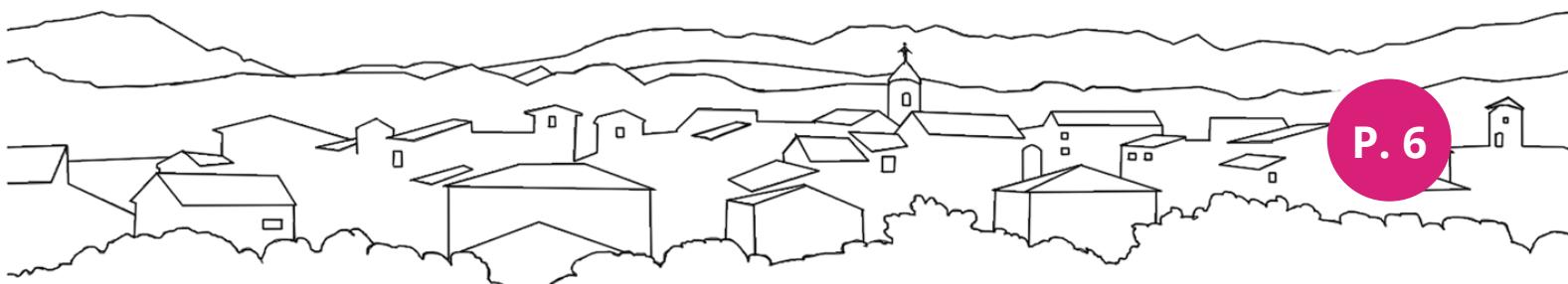
Mme La Préfète du Gard a donc décidé de placer en alerte de niveau 2 notre secteur jusqu'au 31 octobre 2021.

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement éco-responsable, en utilisant l'eau de manière mesurée :

- Aucun lavage des véhicules publics et privés.
- Arrêt des fontaines qui ne sont pas en circuit fermé.

Les usages suivants sont interdits entre 8h et 20h

- Arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés.
- Arrosage ou irrigation des jardins potagers.
- Arrosage des espaces sportifs de toute nature, des stades et des golfs.
- Remplissage des piscines privées



Carte communale

L'élaboration de la carte communale se poursuit avec Jacqueline Vincent. Elle a déjà récupéré nombre d'informations et documents sur la commune. Fin juillet, accompagnée de plusieurs élus, elle en a fait une visite complète. L'objectif était de bien la connaître et de recenser les différents lieux marquants, en vue de finaliser la première étape : le diagnostic. Le rapport de présentation est en cours de rédaction. Nous le présenterons, ainsi que les projets de zonage, lorsqu'ils seront suffisamment avancés et que les conditions sanitaires nous permettront d'effectuer des réunions publiques. Notre objectif reste l'approbation de la carte communale pour la fin 2022 suivant les remarques des services de l'Etat à prendre en compte.

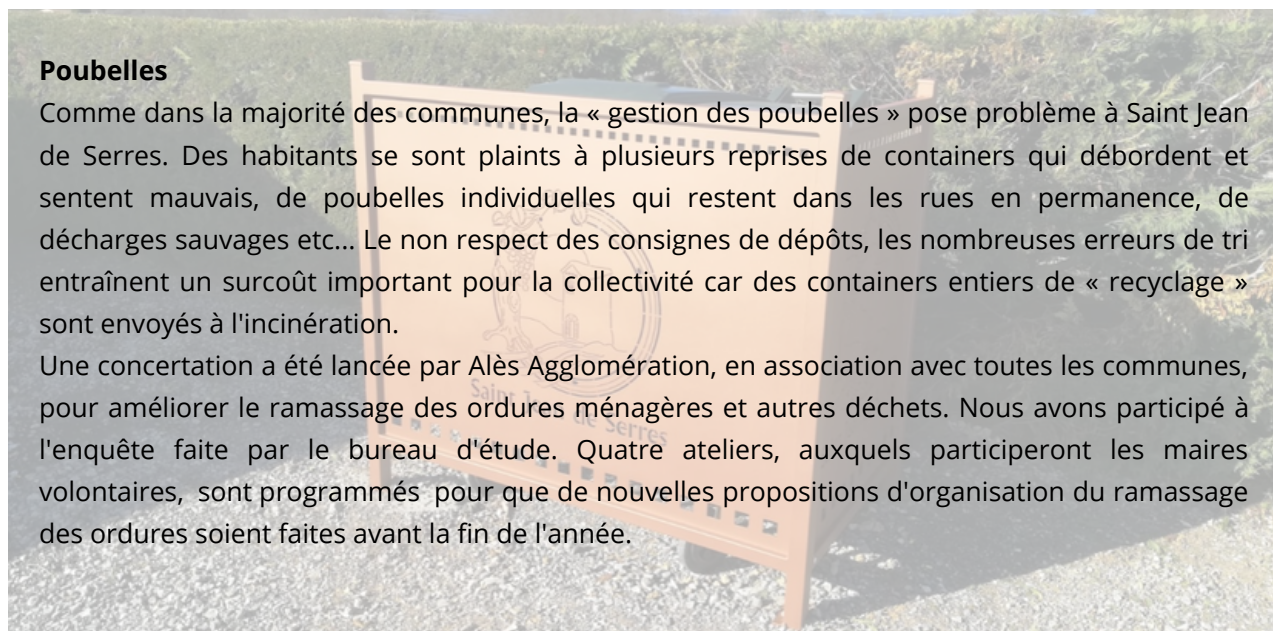
Par la suite, l'architecte à qui nous avons confié l'élaboration de la carte communale, pourra également rédiger un Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères.

Pour rappel, la carte communale permettra de délimiter précisément les Zones Urbanisées de la commune et facilitera ainsi l'obtention des permis de construire d'habitation dans les périmètres concernés. Cependant, la commune restera soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Poubelles

Comme dans la majorité des communes, la « gestion des poubelles » pose problème à Saint Jean de Serres. Des habitants se sont plaints à plusieurs reprises de containers qui débordent et sentent mauvais, de poubelles individuelles qui restent dans les rues en permanence, de décharges sauvages etc... Le non respect des consignes de dépôts, les nombreuses erreurs de tri entraînent un surcoût important pour la collectivité car des containers entiers de « recyclage » sont envoyés à l'incinération.

Une concertation a été lancée par Alès Agglomération, en association avec toutes les communes, pour améliorer le ramassage des ordures ménagères et autres déchets. Nous avons participé à l'enquête faite par le bureau d'étude. Quatre ateliers, auxquels participeront les maires volontaires, sont programmés pour que de nouvelles propositions d'organisation du ramassage des ordures soient faites avant la fin de l'année.



Concert au foyer

Samedi 7 août a marqué le retour de la vie culturelle dans le village. Aurélia Sabattier et Jérôme Moreau ont interprété magistralement leurs Duos de Scènes de jazz devant 48 spectateurs masqués mais enthousiastes et heureux de retrouver une vie culturelle dans le village.



Jean-Pierre Monteil



Pass sanitaire

Nouveau dans le Gard !

Le port du masque devient obligatoire en extérieur pour toute personne de onze ans et plus circulant sur la voie publique ou dans un lieu ou établissement ouvert au public, qu'il soit soumis ou non au pass sanitaire.

A la suite de la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 5 août 2021, la loi relative à la gestion de la crise sanitaire a été promulguée le 6 août pour une mise en œuvre des nouvelles dispositions à compter du lundi 9 août 2021, notamment celles recouvrant le pass sanitaire et la suppression du seuil de 50 personnes.

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- **La vaccination,**
- **La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique de moins de 72h** (ou d'un autotest avec saisie du résultat par le professionnel de santé dans l'application SIDEP (Système Informatique de DEPistage)).
- **Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19,** datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Où dois-je obligatoirement présenter mon pass sanitaire ?

- **Dans les bars et restaurants ainsi que sur leurs terrasses,**

A l'exception de la restauration collective ou de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire

- **Dans les foires, séminaires et salons professionnels,**

- **Dans les services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux,** pour les personnes accompagnant ou rendant visite à des patients et pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés : **pas de pass sanitaire en cas d'urgence.**
- **Dans les transports publics inter régionaux** (vols intérieurs, trajets en TGV, Intercités et trains de nuit, cars inter régionaux).
- **Dans les lieux de culture** (cinéma, théâtre, musée...)

L'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour les salariés des lieux et établissements recevant du public et au 30 septembre pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Précisions pour le FOYER de Saint Jean de Serres (ERP de type L)

Le pass sanitaire s'applique dès le premier entrant dans les ERP de type L dès lors qu'il s'agit d'activités festives, ludiques ou culturelles.

Qui doit contrôler ?

L'organisateur (la personne qui loue la salle) est responsable de la mise en place et du contrôle du pass sanitaire, comme le serait un restaurateur ou un cafetier... une clause mentionnant cette obligation sera rajoutée dans le contrat de location de la salle.

Pour les activités sportives ou culturelles dans ce même lieu (club du 3ème âge, gym, ...) c'est l'organisateur de l'activité qui est responsable de la mise en place et du contrôle du pass sanitaire.

Directrice de la publication : Andrée Roux
Rédaction : Andrée Roux, Edith Bornancin, Fabien Engélibert, Jacqueline Janiec

Photos : Andrée Roux, Edith Bornancin,
Aquarelle p. 7 : Jean-Pierre Monteil
Maquette : Edith Bornancin

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique
Août 2021